

n° 28_2025DEL
Nomenclature n° 7123

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250320-28_2025DEL-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le treize mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jérôme POITOU

Étaient absents/excusés :

M. Jean-Michel BOUARD, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE
Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à M. Jean-Pierre MISSERI
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Laurence PELLÉ, procuration donnée à Mme Sophie HERON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à M. Denis ROUET
M. Julien JEROME, procuration donnée à M. Alexandre RADIN
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



28-2025DEL - DECISION MODIFICATIVE N°1 (DM1) BUDGET CAMPING 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°111-2024DEL du 12 décembre 2024 adoptant le budget primitif 2025,

Vu l'entrée en vigueur de la délégation de service public pour la gestion du camping et du gîte du Cordon de Loire le 01/04/2025,

Il est, entre autres, nécessaire d'augmenter les crédits prévus au chapitre 012 afin d'honorer le versement des indemnités de licenciement des gérants au 31/03/2025 ainsi qu'une régularisation de cotisations URSSAF.

Dans l'attente de l'affectation des résultats de l'exercice antérieur au budget supplémentaire 2025, il est proposé d'équilibrer les sections conformément au tableau ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°1	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°1
Chapitre 011 Charges à caractère général 6168 assurances autres	+ 1 000,00 €		
Chapitre 012 Dépenses de personnel 6414 indemnités et avantages divers 6453 cotisations aux caisses de retraite	+ 3 400,00 € + 800,00 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 28_2025DEL
Nomenclature n° 7123

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 045-214501736-20250320-28_2025DEL-BF



Total dépenses réelles	- 5 200,00 €	Total dépenses réelles	0,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre 6811 dotations aux amortissements	- 5 200,00 €		
Total dépenses d'ordre	- 5 200,00 €	Total dépenses réelles	0,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION	0,00 €	EQUILIBRE DE LA SECTION	0,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT DM N°1	RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT DM N°1
Chapitre 21 Immobilisations corporelles 2188 - autres	- 5 200,00 €		
Total dépenses réelles	- 5 200,00 €	Total dépenses réelles	0,00 €
		Chapitre 040 Opérations d'ordre 28135 installations générales	- 5 200,00 €
Total dépenses d'ordre	0,00 €	Total dépenses réelles	- 5 200,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION	- 5 200,00 €	EQUILIBRE DE LA SECTION	- 5 200,00 €

Après avis de la commission finances et cadre de vie du 13 mars 2025, **il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision ci-dessus.**

Adopté à l'unanimité



Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2025



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :

